



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL



CONTRAT DE VILLE DE KERMOYSAN

APPEL À PROJETS 2026

avec le soutien financier de :



Pour 2024-2030, le contrat de ville de Kermoysan prévoit les dix priorités spécifiques suivantes :



- sécurité / tranquillité publique
- cadre de vie
- jeunesse / éducation / prévention 0-25 ans
- emploi / économie
- santé
- soutien et accompagnement aux familles monoparentales
- accompagnement des habitants du quartier de nationalité étrangère
- mobilités
- enjeu global de lisibilité des dispositifs
- présence des professionnels sur l'espace public



Ces priorités spécifiques sont complétées par les sept priorités transversales suivantes :

- mobilisation du droit commun
- lutte contre les solitudes : actions renforcées en direction des personnes âgées et/ou isolées
- égalité femmes/hommes
- mixité sociale
- lutte contre les discriminations
- inclusion des personnes en situation de handicap
- transition écologique et énergétique



- * **Les priorités transversales et spécifiques** définies dans le contrat de ville 2024-2030 alimentent et nourrissent les priorités 2026 de l'appel à projets, telles que présentées ci-contre.
- * **Des critères d'éligibilité ont été introduits depuis l'édition 2025**, ceux-ci sont détaillés dans la présentation complète de l'appel à projets (cliquez [ici](#))
- * **Les projets proposant une présence régulière dans le quartier** sont encouragés.



LES QUATRE PRIORITÉS CIBLÉES POUR L'APPEL À PROJETS 2026

POUR KERMOYSAN, DES PROJETS QUI FONT LA DIFFÉRENCE



▼ **LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**, avec une attention particulière en direction des familles monoparentales avec adolescents et jeunes adultes

Accompagnement et développement de la confiance en soi pour les parents, adolescents et jeunes adultes, groupes d'écoute et partage d'expériences...

▼ **L'ANIMATION DANS L'ESPACE PUBLIC**, en particulier du city stade, des abords et du hall du centre commercial, de la place d'Écosse, et du bois de Kerjestrin

Repérage, soutien et accompagnement des « invisibles », des personnes isolées ou vulnérables (accès aux droits, aux soins, à l'emploi...), renforcement du vivre ensemble, des propositions artistiques, culturelles et sportives régulières, prévention des incivilités (propreté, partage des espaces communs, respect des règles de vie commune, tolérance...).

▼ **LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE**, en particulier la prévention des addictions (drogues, tabac, alcool...), l'amélioration de la condition physique par le sport (prévention des chutes, confiance en sa motricité...), la santé par l'alimentation.

▼ **L'EMPLOI ET LA MOBILITÉ**, avec une attention particulière en direction des jeunes en formation et des adultes isolés

Développement du mentorat entre habitants, développement des passerelles entre emploi/formation/établissements scolaires, développement des actions d'insertion...

DÉPÔT DES DOSSIERS

Date limite de dépôt du dossier
jusqu'au 30 janvier 2026 inclus.

La décision d'attribution des subventions sera rendue **à l'été 2026.**

Tous les documents à compléter pour la demande sont téléchargeables depuis le site de **Quimper Bretagne Occidentale** (<https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1501-contrat-de-ville.htm>).

Le dossier est à communiquer en version papier et numérique (format Word et pdf) au **service politique de la ville de Quimper.**

Un dossier incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte.

Les pièces à fournir pour la demande de subvention :

- Formulaire Cerfa n°12156*06 complété et accompagné des pièces demandées en annexe
La partie 7 « Attestations » de ce Cerfa doit être imprimée et signée (expédier les originaux)
- Une fiche action « Kermoysan 2026 » dûment complétée
- Joindre l'**attestation d'assurance à jour** et, en cas de changement depuis votre dernière demande dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, joindre le n° de SIRET, n° RNA, RIB, statuts à jour, liste des dirigeants
- Une présentation « libre » du projet, si souhaité en annexe (facultatif)
- Pour les porteurs de projets, soutenus en 2025, et voulant déposer un dossier pour une demande de financement sur l'appel à projets 2026 : compléter le Cerfa 15059*02, fournir le dernier rapport d'activité annuel de la structure, les comptes approuvés du dernier exercice clos et une fiche bilan dûment complétée.

Pour toute demande d'informations et d'accompagnement

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE
MAISON DES SERVICES PUBLICS

2 RUE DE L'ÎLE DE MAN
29000 QUIMPER

02 98 55 26 79



contratdeville@quimper.bzh



La présentation complète de l'appel à projets 2026 est téléchargeable depuis le site internet de
Quimper Bretagne Occidentale

Important : cet appel à projets sera unique pour l'année 2026. Il n'y aura pas de 2^e session.

quartiers2030